

CONDITIONS GENERALES DE VENTE OPERATIONS EVENEMENTIELLES : TCHAT ET VIDEO RH SUR SITE INTERNET

1. Toute commande d'une opération événementielle Tchat ou Vidéo RH implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents du Client ou de son mandataire ou donneur d'ordre.

2. COMMANDE

Le détail et le prix de la prestation commandée par le Client figure sur le Bon de Commande adressé au Client, accompagné d'un planning de réalisation des prestations. Le tarif des prestations choisies par le Client est celui en vigueur au moment de la signature du Bon de Commande.

A signature du Bon de Commande et du Planning de réalisation, la commande est ferme et définitive.

3. PLANNING DE REALISATION

● Un planning détaillant les étapes nécessaires à la réalisation et à la diffusion de chaque prestation est annexé au Bon de Commande. Le Client reconnaît que le respect des délais y figurant est indispensable à la bonne réalisation des prestations.

● En conséquence, pour être prise en compte, toute modification demandée par le Client portant sur le contenu de la prestation ou sur la date de réalisation devra parvenir par écrit à Groupe Moniteur dans un délai de 12 (douze) jours ouvrés maximum avant la date de diffusion d'un tchat ou de tournage d'une vidéo.

● L'annulation par le Client d'une commande en cours, quel qu'en soit le motif, entraîne le versement des indemnités suivantes :

- 40% du prix figurant sur le Bon de Commande pour une annulation jusqu'à 12 (douze) jours ouvrés inclus avant la date du Tchat ou de tournage de la vidéo RH
- 100% du prix figurant sur le Bon de Commande pour une annulation moins de 12 (douze) jours ouvrés avant la date du Tchat ou de tournage de la vidéo RH

4. MISE EN LIGNE

● La date de diffusion du Tchat en ligne est fixée avec le Client et est impérative. Cependant, la responsabilité de Groupe Moniteur ne saurait être recherchée et aucune indemnité ne serait due au Client dans le cas où Groupe Moniteur serait amené à déplacer, neutraliser, abandonner ou supprimer la mise en ligne du Tchat pour différentes raisons indépendantes de sa volonté telles que :

- requête de l'hébergeur du site,
- difficultés techniques (interruption du réseau internet, téléphonique, électrique),
- nouvelle réglementation ou injonction des pouvoirs publics,
- de façon générale, tous cas de force majeure.

● Les dates de mise en ligne des vidéos RH sont données à titre indicatif. Tout retard causé par une grève ou tout autre cas de force majeure n'ouvre aucun droit à dédommagement au bénéfice du Client et ne peut en aucun cas le dispenser du paiement des dès lors que la mise en ligne est effectivement intervenue.

5. ELEMENTS TECHNIQUES

Tout élément technique ou graphique nécessaire à la réalisation de la prestation devra être fourni à Groupe Moniteur au plus tard :

- 8 (huit) jours ouvrés avant la mise en ligne de l'annonce de la date du Tchat ;

- le jour de la fin du tournage des éléments composant la Vidéo RH, cette date figurant dans le planning de réalisation des prestations.

6. FACTURATION ET RÈGLEMENT

La facturation est effectuée au nom du Client et s'il y a lieu, au nom de l'agence ou de l'intermédiaire mandaté par le Client et pour son compte.

Le Client reçoit un original de la facture, et s'il y a lieu, son agence ou l'intermédiaire mandaté reçoit un autre exemplaire.

Lorsque l'agence ou l'intermédiaire a reçu mandat pour procéder au règlement, le Client reste en tout état de cause responsable du paiement et notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire.

Le délai de paiement est indiqué sur la facture ; Groupe Moniteur se réserve cependant la possibilité d'exiger un paiement comptant à la souscription de la commande en cas de risque lié à l'insolvabilité du Client. Tout retard de paiement constaté à l'échéance entraîne les effets suivants :

- la suspension de l'effet de toute commande en cours,
- l'exigibilité de toutes les sommes échues ou à échoir y compris les frais éventuels de procédure de recouvrement,
- le paiement avant diffusion ou mise en ligne du Tchat ou de la vidéo RH sur simple demande de Groupe Moniteur,
- après mise en demeure restée infructueuse, l'application de pénalités sur les sommes échues et non réglées à l'échéance, égales au dernier taux appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points.

L'application éventuelle d'un escompte pour règlement anticipé n'ouvre le droit à déduction de la TVA que dans la limite du montant effectivement payé.

7. RESPONSABILITÉ

● Le Client sera seul responsable du contenu de sa communication lors du Tchat ou de la Vidéo RH. Il garantit Groupe Moniteur de tous recours à cet égard et l'indemniser de tous les préjudices qu'il subirait de ce fait.

● En aucun cas, la responsabilité de Groupe Moniteur ne pourra être recherchée si le défaut ou le retard de diffusion ou de mise en ligne résulte du non-respect par le Client de l'une quelconque des présentes conditions générales ou de ses spécifications techniques et aucune modification de l'engagement notamment prix, période ou durée ne pourra être réclamée.

Chacune des Parties fera ses meilleurs efforts afin de s'assurer que l'ensemble des éléments sous format informatique échangés soit exempt de virus et s'engage pour ce faire à effectuer des tests adéquats de manière régulière.

8. FICHIERS

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/1978, le Client peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur traitement ou à leur transmission éventuelle aux partenaires de Groupe Moniteur en écrivant au Service Juridique de Groupe Moniteur.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Client déclare et garantit disposer de toutes les autorisations nécessaires (notamment droit à l'image) de la part des intervenants au Tchat ou aux vidéos RH pour figurer dans sa communication.

Sauf clause particulière contraire figurant dans le Bon de Commande, Groupe Moniteur cède au Client l'ensemble des droits d'exploitation attachés aux Tchat (images et transcript) et aux Vidéos RH à savoir les droits de reproduction, de représentation publique et d'adaptation du Film pour tout support audiovisuel (notamment, sans que cette liste soit limitative, réseau informatique, internet, circuit vidéo fermé, télévision...), par tout moyen ou procédé (notamment, sans que cette liste soit limitative, enregistrement magnétique, numérique, optique, ...), et en tous formats, pour une durée de douze mois et pour l'ensemble des pays du monde.

Par conséquent, le Client pourra librement exploiter ces droits sous réserve du respect de la législation en vigueur, et en particulier des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle relatives au droit moral des auteurs, notamment du réalisateur. Sous ces réserves et pour ce qui concerne la vidéo RH, le Client pourra y apporter toutes modifications qu'il jugera utile, notamment changement du format.

Il est précisé que Groupe Moniteur pourra librement et gracieusement exploiter des images extraites des Tchats et Vidéos RH, des rushes, des extraits des bandes-son ou des photographies prises pendant le tournage à des fins d'information et de publicité de ses activités.

10. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée par lettre recommandée avec A.R. dans les 8 jours suivant la mise en ligne de du Tchat ou de la Vidéo RH concernée.

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Paris qui appliquera la loi française sera seul compétent même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Les présentes conditions générales de vente spécifiques au Tchat et Vidéos RH se substituent à celles figurant au verso de la facture.

15.01.2009